



Dysfonctionnements neuropsychologiques : intérêts d'une approche écologique

Journée d'étude EBIS – jeudi 19 septembre 2024 - BRUXELLES

Olivier LESAGE

Ergothérapeute conseil de victime

Spécialisé en réparation juridique du dommage corporel

Expert près la Cour d'Appel de DOUAI

59152 CHERENG (France)



*« Le handicap n'est pas une constance
mais une variable »*

Dr. Pierre MINAIRE (1945-1994)

Quelle définition du handicap ?

L'OMS, dans la lignée des travaux de recherche sur le développement humain (MDH-PPH, RIPPH), donne une définition situationnelle du handicap, plutôt qu'une définition centrée sur le corps de la personne et les lésions qu'il a pu subir.

La situation de handicap relève de l'interaction entre les facteurs personnels, les facteurs environnementaux et les habitudes de vie de la personne.

Le handicap se définit comme la diminution de la capacité à interagir dans son environnement.

Quelques précisions

- **Activité** = l'exécution d'une tâche ou d'une action par une personne.

La limitation d'activité désigne les difficultés que peut rencontrer une personne pour mener une activité

Ce que la personne peut faire = CAPACITE

- **Participation** = prendre part à une situation de vie

Restriction de participation désigne les problèmes qu'une personne peut rencontrer pour participer à une situation réelle.

Ce que la personne fait réellement = PERFORMANCE

En cabinet ou en CRRF, la personne évolue dans un environnement contrôlé par le praticien
Evaluation des capacités.

Dans son propre environnement, la personne est confrontée à la réalité dans laquelle elle évolue.
Evaluation de la performance.

Capacité vs
performance



IMPLICATION / MOTIVATION A AGIR
ENVIRONNEMENT

Sans une évaluation écologique du fonctionnement, le handicap reste centré sur les capacités.

La nécessaire évaluation situationnelle

L'évaluation écologique apporte une approche personnalisée, fine et concrète de la personne.

En déterminant sa participation, mais également ses limites, dans toutes les activités de la vie quotidienne : actes élémentaires et les actes élaborés.

Elle prend en compte l'environnement de la personne (matériel, humain, social) et les habitudes de vie.

Elle détermine ce que la personne fait réellement et ses difficultés quotidiennes.

Pour aller plus
loin ...

- Seule l'évaluation écologique, en situation de vie quotidienne, permet d'évaluer les performances à réaliser seul, avec ou sans stimulation(s), avec ou sans incitation(s) ou avec ou sans surveillance d'un tiers, et **d'évaluer les moyens de compensation nécessaires** aux actes élémentaires mais aussi élaborés de la vie courante et d'intégrer dans cette évaluation les principes de dignité et de sécurité (convention internationale relative aux droits des personnes handicapées).

Quelques situations en exemples

- Mr C, 20 ans aujourd'hui, a bénéficié d'un parcours sanitaire et médico-social, depuis l'âge de ses 4 ans (CRF spécialisé et SESSAD). Il réalise « des études brillantes » et est en 5^{ème} année d'étude d'ingénieur. Il vient d'avoir un appartement étudiant sur LILLE ...

L'évaluation écologique a permis de mettre en évidence les troubles exécutifs de Mr C, jusque là compensés par la maman :
Pas de prise d'initiative, absence d'adaptation en cas d'imprévu, ... Il « survit » au sein de son logement en ayant mis en place des activités routinières simples. Le moindre changement est une difficulté insurmontable : fermeture de la boulangerie, changement d'itinéraire de transport en commun, élaborer un repas différent, ... Mr C n'a aucune vie sociale
Sur le plan scolaire, un tutorat est indispensable pour suivre l'enseignement.

- Mlle V, victime d'un AVP à l'âge de 6 ans, responsable d'un traumatisme crânien et de troubles sensitivo-moteurs, avec un déficit fonctionnel de l'hémicorps droit. Elle est aujourd'hui trentenaire et mère d'un enfant (8 ans). Mlle V se déplace en FRE.

L'évaluation écologique a permis, entre-autres, de mettre en situation Mlle V dans des activités qu'elle réalise en tant que mère célibataire.

Accompagnement de l'enfant à l'école, dans ses activités de loisirs, l'aider dans ses devoirs, l'aider à se préparer, ...

Il est important
de rappeler
dans une
évaluation
écologique que

Chaque activité ne doit pas être considérée isolément, mais dans un enchaînement de tâches qui doivent être réalisées de façon totalement autonome, sans fatigue excessive, quels que soient les distracteurs, les circonstances, les ajustements nécessaires, dans une durée acceptable pour l'organisation de la journée, en tenant compte des contraintes familiales, sociales, scolaires et/ou professionnelles.

- Merci pour votre attention